



COLLOQUE

L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS JURIDICTIONNELLES INTERNATIONALES

20 octobre 2016 - 21 octobre 2016
IHEI

Si d'importants travaux ont été consacrés à l'exécution des arrêts et jugements d'une juridiction internationale particulière, au premier chef la Cour internationale de Justice, aucune étude de la question de l'exécution de leurs décisions n'a jusqu'à aujourd'hui été entreprise pour l'ensemble de ces juridictions, alors même que leur multiplication dans les domaines les plus variés du droit international en renouvelle considérablement l'importance et l'intérêt, tant dans l'ordre juridique international que dans les ordres juridiques nationaux. C'est à cet aspect délaissé du droit du contentieux international que s'attache le présent colloque de l'IHEI, qui réunit universitaires et praticiens, français et étrangers, pour en décliner les différentes facettes dans la matière du contentieux international général et dans celles de la protection des droits de l'homme, des échanges et de la concurrence, et de l'arbitrage transnational.